

## Construction et remplacement de conduites dans les rues Clark, de Port-Royal et sous le boulevard Crémazie

### Début des travaux le 18 mai 2020

La Ville de Montréal entreprendra des travaux de construction d'une conduite d'eau principale dans la rue Clark, entre les rues Prieur et de Port-Royal, ainsi que dans la rue de Port-Royal, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent. Débutant le 18 mai 2020, les travaux s'échelonnent jusqu'en décembre 2020.

La portion des travaux exécutés sous le boulevard Crémazie, entre les rues Clark et Saint-Urbain, sera réalisée par technique de creusage par tunnelier. Ces travaux auront lieu de juin 2020 à mai 2021.

### Nature des travaux

Ces travaux consistent en la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale. Ils s'inscrivent dans une perspective de sécuriser les secteurs d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord relativement à leur approvisionnement en eau potable de qualité et au maintien adéquat de leur protection incendie. Les travaux impliquent également le remplacement des conduites d'eau secondaires et d'égout, de nombreux branchements d'eau et d'égout, la reconstruction de trottoirs ainsi que l'ajout de saillies de trottoir avec fausses de plantation à diverses intersections le long de la rue Clark. Cette portion du chantier ayant été divisée en lots, au terme des travaux dans chacun de ceux-ci, la chaussée sera remise en état carrossable et la réfection complète de la chaussée sera effectuée à la toute fin.

### Élagage préventif

Avant le début des travaux, la Ville de Montréal procédera à l'élagage préventif de certaines branches d'arbres situées sur la rue Clark, entre les rues Prieur et de Port-Royal. Une évaluation faite par des experts en horticulture a révélé que la santé des arbres pourrait être compromise si un élagage préventif des branches susceptibles d'être abîmées par la machinerie n'était pas réalisé en amont de la tenue du chantier.

### Horaire de travail

Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.

Exceptionnellement durant la fin de semaine, de 8 h à 19 h.

Il est possible que, selon la nature des interventions et des travaux à réaliser, les plages horaires de travail soient périodiquement étendues.

### Impacts des travaux

- **Réseau d'aqueduc temporaire** – Un réseau d'aqueduc temporaire sera mis en place afin d'assurer l'alimentation en eau potable des bâtiments durant les travaux. La qualité de l'eau potable n'est pas affectée par les travaux. Vous pouvez donc consommer l'eau sans aucun risque.
- **Interruption de l'alimentation en eau** – Des interruptions temporaires de l'alimentation en eau pourraient être requises durant les travaux. Les citoyens touchés seront prévenus 48 heures d'avance.
- **Circulation** – Des entraves à la circulation surviendront durant les travaux. Des chemins de détour seront mis en place accompagnés d'une signalisation appropriée. Des signaleurs veilleront aussi à assurer la fluidité et la sécurité de la circulation.
- **Stationnement** – Le stationnement est interdit dans la zone des travaux.
- **Piétons** – Les piétons pourront circuler en toute sécurité sur les trottoirs.
- **STM** – L'arrêt des circuits d'autobus qui desservent le secteur pourrait être déplacé ou annulé. Veuillez communiquer au 514 786-4636 pour en savoir plus ou consulter [stm.info](http://stm.info).
- **Bruit** – Les travaux pourraient être susceptibles de générer du bruit et des vibrations.
- **Collectes des ordures et des matières recyclables** – Les horaires des collectes sont maintenus pendant les travaux. Identifiez vos bacs et poubelles afin de permettre leur retour devant votre bâtiment.

Les citoyens recevront des communications subséquentes pour les informer de l'évolution des travaux.

Dans le cadre de ces travaux, il se pourrait qu'un travailleur ait à entrer à l'intérieur de votre bâtiment. Lors de cette intervention, des précautions supplémentaires seront déployées, telles que recommandées par les autorités de santé publique du Québec.

Le travailleur s'assurera d'appliquer les mesures d'hygiène et de distanciation physique et d'utiliser le matériel recommandé par la Santé publique. Si un occupant de votre bâtiment est infecté par la COVID-19 ou qu'il présente des symptômes, vous devez communiquer avec nous le plus rapidement possible afin de reporter l'intervention. Lors de la visite, vous devrez répondre à un questionnaire sur votre état de santé.

La reprise des chantiers de construction s'inscrit dans le cadre du plan de réouverture de différents secteurs économiques élaboré par le gouvernement du Québec durant la pandémie de la COVID-19. Cette reprise est un signe manifeste de la relance économique de la métropole et elle est déployée dans le respect des conditions de prévention recommandées par les autorités de santé publique du Québec.

La Ville de Montréal mettra des mesures en place sur ses chantiers de construction afin de prévenir les risques de contamination des travailleurs et des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou qui circulent à proximité de ceux-ci. Montréal rappelle que la prévention des infections est la responsabilité de tous. La Ville analyse la situation au fur et à mesure de son évolution et s'assure d'appliquer les mesures recommandées par la Direction régionale de santé publique.

# INFO-TRAVAUX

Montréal 

## Renseignements



514 872-3777 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 20 H 30 OU LE SAMEDI ET DIMANCHE DE 9 H À 17 H



EN DEHORS DE CES HEURES, VEUILLEZ COMPOSER LE 311 POUR UNE SITUATION NÉCESSITANT UNE INTERVENTION RAPIDE ET PRIORITAIRE



[info-travaux@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-travaux@ville.montreal.qc.ca)



[www.ville.montreal.qc.ca/chantiers](http://www.ville.montreal.qc.ca/chantiers)

## Localisation des travaux

